

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
-------------------

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la délibération
--------------------------------------	----------------	---

15	15	11
----	----	----

Séance ordinaire du Lundi 11 Juillet 2016

Date de la convocation : 05/07/2016

Affichage du 18/07/2016  
au 29/08/2016

L'an deux mille seize, le lundi 11 juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard KALCH, **Maire**.

**Présents** : Yannick EON, Fabrice TISSERAND, Jean-Marc NOBLET, Gérard LEVY, Sébastien ELOI, Caroline MOUTIER, Hervé NIVA, Ronald STIBLING, Pascale RIEDINGER, Guillaume DUMONT,

**Excusés** : Pascal DIEMER, Pascale WEISSENBACH, Rachel KLEIN-DORMEYER, Jonathan KAISER.

Ordre du jour	
Numéro et objet de la délibération	
01	Approbation du budget annexe «assainissement»
02	Avenant aux travaux d'enfouissement des réseaux secs dans la route de Waltembourg 1 <sup>ère</sup> tranche
03	Convention d'occupation du domaine privé
04	Tarifification de la salle socioculturelle
05	Renouvellement du contrat de l'animatrice du périscolaire
06	Heures complémentaires de l'animatrice du périscolaire
07	Décision modificative n° 03-2016 : Transfert des frais d'étude enfouissement des réseaux
08	Décision modificative n° 04-2016 : Programme «Zéro phytosanitaire»
09	Adhésion au contrat d'assurance groupe statutaire
10	Demande de subvention travaux église
11	Reprise des sépultures dans l'ancien cimetière
12	Divers et communications

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 MAI 2016

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

/

Objet de la délibération
-----------------------------

### N° 01 - BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2016

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif «assainissement» de l'exercice 2016, qui s'équilibre à 1 000,00 € en dépenses et en recettes pour la section d'exploitation et à 50 000,00 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

Soit un budget total de 51 000,00 €

/

**Objet de la  
délibération****N° 02 - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS DANS LA ROUTE DE WALTEMBOURG 1<sup>re</sup> TRANCHE - AVENANT N° 01**

Suite au marché signé avec l'entreprise BECK Antoine de ROMELFING, pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs dans la Route de Waltembourg ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte l'avenant n° 01, pour un montant de 3 111,00 € H.T., soit 3733,20 € TTC
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

/

**Objet de la  
délibération****N° 03 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE**

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux secs dans la route de Waltembourg 1<sup>ère</sup> tranche de la salle socioculturelle, la municipalité était dans l'obligation de poser les réseaux secs dans le domaine privé de Monsieur Philippe KULLMANN, propriétaire de l'immeuble sis n° 02 Grand'rue.

De ce fait, il a été établie une convention entre la commune et le propriétaire.

Le Maire donne lecture de cette convention aux membres du conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de ladite convention
- Autorise le Maire à la signer.

/

**Objet de la  
délibération****N° 04 - TARIFICATION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les nouveaux tarifs de location de la salle socioculturelle, à compter du 1<sup>er</sup> Août 2016 comme suit en annexes 1 et 2.

Le prix de location englobe une levée de poubelle.

Toute levée supplémentaire sera facturée au prix comptant indiqué par la Communauté des Communes du Pays de Phalsbourg.

Cette délibération annule et remplace les délibérations en date du 13 mai 2009, du 22 mars 2011 et du 03 octobre 2012.

/

Objet de la  
délibération**N° 05 - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ANIMATRICE :**

Dans le cadre de la réorganisation du périscolaire, dès la rentrée 2016, il y a lieu de modifier le temps de travail du personnel chargé d'assurer cette mission.

C'est pourquoi, le Maire propose au Conseil Municipal, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, de modifier le temps de travail de l'animatrice, assurant les fonctions de directrice du périscolaire, comme suit :

- Le poste d'animateur passera de 21,50/35<sup>ème</sup> à 22,50/35<sup>ème</sup>.

Après délibération, le Conseil approuve la modification du tableau des effectifs qui s'établira comme suit :

Personnel titulaire :

- 1 adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, titulaire, à temps non complet (34,47/35e) ;
- 1 ATSEM 1<sup>re</sup> classe, titulaire, à temps non complet (27,5/35e) annualisée ;
- 1 attachée, titulaire, à temps non complet (22,5/35e)

Personnel non titulaire :

- 1 ATSEM 1<sup>re</sup> classe, non titulaire, à temps non complet (27,5/35e) annualisée ;
- 1 adjoint technique 2<sup>e</sup> classe, non titulaire, à temps non complet (5/35e) ;
- 1 animateur, non titulaire, à temps non complet (22,50/35e) annualisé ;

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, au chapitre 012, et à l'article 6413.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 24 août 2015.

/

Objet de la  
délibération**N° 06 - HEURES COMPLEMENTAIRES DE L'ANIMATRICE DU PERISCOLAIRE :**

Le contrat de travail de Madame Lucie COLTAT, Animatrice au périscolaire arrive à échéance le 31 août 2016.

La commune procédera au renouvellement d'un nouveau contrat pour cet agent à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à raison de 22,50 Heures hebdomadaire.

Le Maire informe le conseil municipal que l'animatrice à effectuer des heures complémentaires en septembre et novembre 2015 ainsi qu'en janvier et mars 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De prendre en charge le paiement de 36 heures complémentaires effectuées par l'agent pendant cette période.

/

Objet de la  
délibération**N° 07 - DECISION MODIFICATIVE N° 03-2016 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, les modifications budgétaires suivantes

Budget M14 - Section d'investissement :

Dépenses : Compte 2315-041 (inventaire 218-2315)	+ 3 874,00 €
Recettes : compte 2031-041 (inventaire 218-2031)	- 3 874,00 €

/

Objet de la  
délibération**N° 08 – DECISION MODIFICATIVE N° 04-2016 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, les modifications budgétaires suivantes

Budget M14 - Section d'investissement :

Compte 2031-190 : Programme Etude «Zéro phytosanitaire»	+ 5 900,00 €
Compte 2315-184 : Programme «Caveau urnes»	- 5 900,00 €
/	

Objet de la  
délibération**N° 09 – ADHESION CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE STATUTAIRE :**

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU le Code des assurances

VU le Code des marchés publics

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 25 novembre 2015, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

La commune a, par la délibération du 02 novembre 2015, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'accepter la proposition suivante :

Assureur : SWISS LIFE

Courtier gestionnaire : GRAS SAVOYE - BERGER SIMON

Durée du contrat : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier.

- **Agents titulaires et stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. et fonctionnaires détachés dans la fonction publique territoriale : (taux garantis 2 ans sans résiliation)**

Tous les risques avec une franchise de 10 jours ferme par arrêt en maladie ordinaire : 5,18 %

- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours ferme par arrêt en maladie ordinaire : 1,30 %

Au taux de l'assureur s'ajoute une contribution financière de 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les acte s'y rapportant.

**CHARGE** le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

**PREVOIT** les crédits nécessaires au budget pour les paiements des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de gestion.

/

Objet de la  
délibération

**N° 10 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT POUR LES TRAVAUX A L'EGLISE PAROISSIALE :**

Le Maire soumet au conseil municipal le projet relatif aux travaux à l'église paroissiale. Le devis de la société «BECK Antoine» de ROMELFING s'élève à 18 650,00 € H.T., soit 22 380 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Sollicite la subvention de l'Etat, au titre du programme 232
- Charge le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- S'engage à couvrir dès 2016, la partie à la charge de la commune en cas de notification favorable de la subvention
- Autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Objet de la  
délibération

**N° 11 - REPRISE DES SEPULTURES DANS L'ANCIEN CIMETIERE :**

Le conseil municipal, après avoir entendu lecture du rapport de M. le maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des sépultures en terrain commun, dans l'ancien cimetière communal, des tombes en l'état d'abandon ou menaçant ruine ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

Considérant que les sépultures dont il s'agit, l'état d'abandon, ou la menace de ruine sont dûment constatés ;

Considérant que cette situation est nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière.

**Délibère :**

Article 1. : M. le maire est autorisé à reprendre au nom de la commune les sépultures de l'ancien cimetière en état d'abandon ou menaçant ruine.

Article 2. : M. le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Divers et communications :**

1. Ancien cimetière : De nombreuses tombes ne sont plus entretenues et certains monuments menacent de tomber. Le Maire prendra un arrêté de reprise de ces tombes à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016.
2. Règlement municipal : La société ECOLOR de Fénétrange propose une réunion le 26 Août 2016. Une réunion publique sera organisée ultérieurement.
3. Embauche CAE : C'est la candidature de Mme. Michèle SELMER de Dolving qui a été retenue pour ce poste. Elle interviendra principalement pour l'archivage et le classement administratif, et ponctuellement pour l'entretien des massifs floraux.
4. Travaux : L'ouverture des plis pour les travaux de mise en conformité de la mairie aura lieu 18 juillet 2016.
5. Ecoles :
  - a. Les portes de l'école primaire doivent être fermées. Se pose le problème de l'accès au périscolaire. La commune envisage d'installer un interphone. Les élus demandent à voir les directives de l'inspection académique.
  - b. Parking : un marquage au sol pour stationnement «personnes handicapées» devra être mis en place.
  - c. Les vidéoprojecteurs des tableaux numériques doivent être changés, Coût : 2000,00 €
  - d. Photocopieur : celui de l'école maternelle est hors d'usage. Une solution devra être trouvée pour la rentrée.
6. Salle socioculturelle :
  - a. Des bénévoles de la troupe théâtrale mettent en place un barbecue.
  - b. Un vandalisme a été constaté au niveau de la «gloriette» dans la nuit du 10 au 11 juillet (détérioration des lampes, graffitis sur les tables ...)
7. Défibrillateur : L'acquisition est en cours. Il conviendra de définir des dates de formations.
8. Sortie annuelle : la sortie annuelle des élus sera organisée en août ou septembre (date à définir). Il sera prévu une petite «balade», suivie d'un barbecue à la gloriette
9. Maisons fleuries : Visite de Mme Vanessa Carrara, responsable départementale, le 05 juillet. Elle était agréablement surprise du fleurissement de notre village. Elle suggère de mettre en place un dernier massif à proximité de l'église,
10. Chasse : La réunion annuelle entre les élus, les exploitants et l'amicale des chasseurs est fixée au mardi 13 septembre 2016 à 20 H.
11. Pompiers : Deux remises de médailles à l'occasion de départs à la retraite aura lieu le 17 septembre 2016 à 17 H. La commune prendra à sa charge la moitié des frais de la réception.

La séance a été levée à 22 heures 45.

## ÉMARGEMENTS

KALCH Bernard, Maire :	EON Yannick, 1er Adjoint :	TISSERAND Fabrice, 2 <sup>ème</sup> Adjoint :
NOBLET Jean-Marc 3 <sup>ème</sup> Adjoint :	LEVY Gérard, Conseiller :	KLEIN-DORMEYER Rachel, Conseillère : Excusée
NIVA Hervé, Conseiller :	RIEDINGER Pascale, Conseillère :	ELOI Sébastien, Conseiller :
STIBLING Ronald, Conseiller :	DUMONT Guillaume, Conseiller :	DIEMER Pascal, Conseiller : Excusé
MOUTIER Caroline, Conseillère :	WEISSENBACH Pascale, Conseillère : Excusée	KAISER Jonathan, Conseiller : Excusé

Annexe 1

	LOCAUX		EXTERIEUR		ASSOCIATION		
<b>GRANDE SALLE + CUISINE + SANITAIRES + BAR</b>	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER	DUREE
Vide greniers et marchés.					100	120	Forfait 3 jours
Représentations Théâtrales			150	170	110	130	Forfait par séance
Messti (inclus 4 levées de poubelles)					250		Forfait 3 jours
Concours de Belote, fléchettes, Lotos			230	250	60	80	1 journée
Don du sang					GRATUIT		1 Soirée
Après-midi Club de l'Amitié						50*	demi-journée
Assemblées Générales (1/an)			100	120			1 soirée
Séances Sportives, danse, théâtre des enfants						50*	Forfait
Manifestations associations, Soirées ou après-midi dansants sans guichet			150	170	80	100	Forfait 2 jours
Soirées à entrée payante/ guichet, bal, dîner dansant			200	220	150	170	Forfait 2 jours
manifestation offerte (exemple : halloween des enfants)					Gratuit	Gratuit	demi-journée
Location à but commercial	200	220	300	320			Forfait
Mariages, Noces d'Or, Nouvel An	300	320	350	370			Forfait Week-end
Enterrement, Apéritif	110	130	130	150			1 journée
Boum, Fête de Jeunes	70	80	200	220			1 soirée

Fêtes de Famille, Communions, Baptêmes	150	170	280	300			Week-end
---	-----	-----	-----	-----	--	--	----------

\* forfait à partir de la 3ème séance

Annexe 2

	LOCAUX		EXTERIEUR		ASSOCIATION		DUREE
	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER	
<b>PETITE SALLE (BAR) + SANITAIRES</b>  (MAXIMUM 40 PERSONNES)							
Après-midi Club de l'Amitié					gratuit	25*	demi-journée
Assemblées Générales			100	120	gratuit	gratuit	1 soirée
Soirées					80	100	1 soirée
Location à but commercial	150	170	200	220			1 soirée
Apéritifs Mariages, Noces d'or	150	170	180	200			forfait 2 Jours
Enterrement, Apéritif	90	110	100	120			1 journée
Fêtes de Famille	100	120	130	150			1 soirée

\* forfait à partir de la 3ème séance

LOCATION SONO (caution 100,00 €) :	30 €	80 €	
LOCATION GARNITURES  Lot de 1 table et 6 chaises	5 €	5 €	

<b>PRIX DE L'UNITE EN CAS DE CASSE OU DE PERTE</b>	
Assiette plate ou creuse	5 €
Assiette à dessert ou sous - tasse	3 €
Tasse	3 €
Fourchette, cuillère, couteau, petite cuillère	5 €
Coupe	3 €
Verre	2 €
Verre à bière	3 €
Plat, saladier, louche	7 €

<b>Forfait nettoyage de la salle : 50,00 €</b>
<b>Forfait redevance incitative (Ordures ménagères) :</b>  <b>Facturée au prix coutant fixé par la Communauté des communes</b>

Forfait location Hiver  (par jour loué du 15 octobre au 15 avril) :	50 € par association qui se réunit plus de 3 fois en cette période
--	--